Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 30/03/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202309-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 09

SEANCE DU 22 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ième CLASSE À TEMPS COMPLET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de créer ou de supprimer l'effectifs des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que dans l'évolution de carrières des agents, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal 2ième classe affecté aux services techniques pour une durée de 35 heures à temps complet.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique principal 2ième classe relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent aux services techniques.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 30/03/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202309-DE

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ième classe :

Article 2 : **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint technique.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355